

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 15 décembre 2025, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 625-2025 – Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs
- Règlement numéro 626-2025 – Fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour des services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026
- Règlement numéro 627-2025 – Modifiant le règlement 547-2019 concernant la tarification des biens, services et activités afin de modifier les annexes pour 2026

Avis est de plus donné que le texte de ces règlements sont déposés et qu'ils peuvent en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 17^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025.


Jean-Sébastien Nadeau,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 17 décembre 2025, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce dix-septième jour du mois de décembre 2025.


Jean-Sébastien Nadeau